

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-01-06

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit janvier, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20/01/2025

<u>OBJET</u>	
<p>CHEMINS CYCLABLES</p> <p>DEMANDE DE FINANCEMENTS</p>	<p><u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL BRODU Clarisse, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. HOSTEING Etienne et M. DERET Wesley</p> <p><u>Procuration</u> : néant</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Karine MICHELET</p>

Monsieur le Maire expose :

✓ Dans le cadre du schéma cyclable de Grand Cognac et compte tenu de la présence de la Flow vélo, itinéraire cyclable aménagé et sécurisé (adopté par les habitants et présent dans les circuits touristiques), et la présence de nombreux chemins ruraux peu empruntés et à valoriser, la collectivité prévoit la réalisation de pistes cyclables sécurisées avec pour critères majeurs la cohérence et la complétude de l'existant.

L'enjeu est de créer un maillage de voies vertes cyclables articulées autour de la Flow vélo et desservant les quatre centralités « Cœur de ville » et « Petites villes de Demain ».

✓ Le territoire de Grand Cognac présente un fort potentiel de développement de la pratique du vélo. Plusieurs aménagements cyclables ponctuels sont déjà présents dans plusieurs communes (pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes partagées ...) et demandent une liaison afin de permettre aux usagers de se déplacer d'un bassin de vie à un autre de façon continue et sécuritaire.

✓ L'attractivité touristique du territoire est également un atout essentiel pour diversifier la pratique du vélo en proposant aux touristes des déplacements doux et de manière générale réduire l'empreinte carbone du territoire.

► 2 liaisons sont réalisables avec une estimation de travaux à hauteur de 16 917€ HT (matériaux et façon) :

✓ Voie cyclable Segonzac-Cognac :

- Rue Ravaz, D49, Gensac, la Pallue, zone d'activité Châteaubernard, voie cyclable Grand Cognac Fief du Roi, rue de Segonzac, place François 1^{er} : 14km (35 minutes)

.../...

.../... AR Prefecture

016-211603667-20250128-20250106-DE
Reçu le 07/02/2025

✓Voie cyclable Segonzac-Jarnac :

- Rue Ravaz, D49, chemin rural de St Fort, RN 141 (berge), voie cyclable Gondeville-Jarnac, place du Château 15km (30minutes)
- Rue Ravaz, rue de la Couture, La Nérolle, D95, chemin rural de St Fort, RN 141 (berge), voie cyclable Gondeville-Jarnac, place du Château 15km (30 minutes)

La réalisation de ces liaisons douces peut faire l'objet de financements du Département et de l'agglomération de Grand Cognac à hauteur de 30% soit un reste à charge pour la collectivité de 40%

M. le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'autoriser à déposer les demandes de financements auprès du Département et de l'Agglomération de Grand Cognac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ **SOLLICITE** le soutien financier du Département de la Charente et de l'Agglomération de Grand Cognac pour la réalisation de chemins cyclables pour un montant de travaux HT estimé à 16 917€ et un taux de subvention de 30%.

➤ **MANDATE M. le Maire** à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
L. GEORGES

